



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 COMMUNE DE GRIGNY-SUR-RHÔNE
 DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2025

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
29	21	8	0

Date de convocation le **7 mars 2025**

Président: M. Xavier ODO.

Secrétaire de séance : M. Amar MANSOURI.

Présents :

M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTET, Mme Aurélie FRONTERA, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI

Procuration :

M. Christophe CABROL donne pouvoir à M. Xavier ODO, Mme Maria MARTINEZ donne pouvoir à Mme Marie-Claude MASSON, M. Djamal MESAI-MOHAMMED donne pouvoir à M. Hervé NOUZET, Mme Delphine FAURAND donne pouvoir à M. Amar MANSOURI, Mme Chloé OLLAGNIER donne pouvoir à M. Florian RAPP, M. Roland DÉCOMBE donne pouvoir à Mme Pia BOIZET, M. Arnaud DERROUBAIX donne pouvoir à M. Olivier CAPELLA, Mme Marie-Line JULLIEN donne pouvoir à Mme Irène DARRE

MÉDIATHÈQUE BERNARD PIVOT - DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE DE DÉCENTRALISATION (DGD) AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC)

La Ville a inauguré la médiathèque Bernard Pivot le 6 décembre 2024. Afin d'assurer son bon fonctionnement, l'équipe en place de la médiathèque Léo Ferré a été mobilisée.

Souhaitant financer le recrutement d'un agent dédié via la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), la Ville s'est heurtée à une contrainte budgétaire : cette dotation, qui couvre déjà une partie des dépenses liées au mobilier, à l'informatique et au fonds d'acquisition sur cinq ans, ne permettait pas de financer un poste dès la première année d'activité. Ce financement sera toutefois accessible dès 2025.

L'aide financière de la DGD pour les ressources humaines, couvrant 70 % des besoins durant les trois premières années, puis 50 % les deux dernières, est conditionnée à une extension des horaires d'ouverture. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, un minimum de 15 heures d'ouverture hebdomadaire est requis, contre les 8 heures actuellement en vigueur.

Évolution des horaires d'ouverture :

Les horaires d'ouverture vont presque doubler, passant de 8 heures à 15 heures hebdomadaires.

Détail des nouveaux horaires envisagés :

Jour	Horaires actuels	Horaires prévus
Lundi	Fermé	Fermé
Mardi	16h30 - 18h00	16h30 - 18h00
Mercredi	10h30 - 12h00 14h00 - 16h00	9h00 - 12h00 14h00 - 18h00

Jeudi	16h30 - 18h00	16h30 - 18h00
Vendredi	16h30 - 18h00	16h30 - 18h00
Samedi	Fermé	9h00 - 12h30
Dimanche	Fermé	Fermé

Besoin en personnel :

Pour répondre à ces nouvelles exigences, il est nécessaire d'embaucher :

- un assistant de conservation (catégorie B) à temps plein,
- un étudiant en renfort les samedis (catégorie C).

Sur une année civile (52 semaines), cette extension représente :

- 364 heures supplémentaires pour le poste de catégorie B,
- 238 heures supplémentaires pour le poste de catégorie C.

Coût de l'ouverture élargie :

- Coût total annuel avant l'ouverture élargie : **17 793 €**, correspondant à un salaire de 18h (catégorie C) sur 52 semaines.
- Coût total annuel de l'ouverture élargie : **43 508 €**, correspondant à un salaire de 35h (catégorie B) sur 52 semaines et d'un renfort étudiant (catégorie C) de 3,5h hors vacances scolaires (36 semaines) et de 7h en vacances scolaires (16 semaines).

Le plan de financement pluriannuel des 7 heures supplémentaires est réparti sur cinq ans, avec une prise en charge dégressive de la DGD (Cf. annexe ci-jointe).

Sur l'ensemble de la période, l'aide de la DGD s'élève à 38 192 €, réduisant l'effort financier communal à 23 411€.

Ce plan permet d'assurer la pérennité du fonctionnement de la médiathèque Bernard Pivot tout en bénéficiant du soutien financier de la DGD sur cinq ans.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'APPROUVER le projet d'évolution des horaires de la médiathèque Bernard Pivot ainsi que le recrutement des ressources humaines nécessaires à sa mise en œuvre ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager financièrement cette action, inscrite au budget de l'année 2025, ainsi que sur les quatre années suivantes ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à rechercher et solliciter toute subvention, notamment auprès de l'État, pour contribuer au financement de l'extension des horaires de la médiathèque ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'obtention et à la perception de ces subventions.

Suffrages exprimés	29
Vote(s) Pour	M. Xavier ODO, Mme Isabelle GAUTELIER, M. Guillaume MOULIN, Mme Najoua AYACHE, M. Florian RAPP, Mme Victoria MARI, M. Frédéric SERRA, Mme Irène DARRE, M. Christophe CABROL, Mme Marie-Claude MASSON, Mme Maria MARTINEZ, M. Djamal MESAI-MOHAMMED, Mme Nathalie COURREGES, M. Hervé NOUZET, M. Amar MANSOURI, M. Olivier CAPELLA, M. Maxime MONTEL, Mme Delphine FAURAND, Mme Aurélie FRONTERA, Mme Chloé OLLAGNIER, M. Théo VIGNON, M. Florian CAMEL, M. Roland DÉCOMBE, Mme Pia BOIZET, M. Jérôme BUB, Mme Daniela SEIGNEZ, M. Monji OUERTANI, M. Arnaud DEROUBAIX, Mme Marie-Line JULLIEN
Vote(s) Contre	0
Abstention(s)	0
Ne prend pas part au vote	0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 14 mars 2025.

Le Maire,
Xavier ODO.




Le secrétaire de séance
Amar MANSOURI.



Annexe

**Plan de financement pluriannuel
des 7 heures supplémentaires**

Le financement est réparti sur cinq ans, avec une prise en charge dégressive de la DGD :

	Cat.	H/ sem	Nb Sem.	Taux horair e	Coût 8h ouverture initiale	Coût 20h missions internes	Coût 7h extension horaire ouverture		Coût global extensio n horaire	Coût global annuel
					<i>Financement communal</i>		<i>Finance- ment communal</i>	<i>Finance- ment DGD</i>		
Année 1 2025 (70 % d'aides DGD)	Cat. B	35	52	21,42 €	8 910€	22 276€	2 339€	5 458€		38 983€
	Cat. C	3,5	36 (hors vacances scolaires)	19,01 €	---	---	718€	1 676€	12 321€	2 394€
	Cat. C	7	16 (vacances scolaires)	19,01 €	---	---	640€	1 490€		2 130€
Année 2 2026 (70 % d'aides DGD)	Cat. B	35	52	21,42 €	8 910€	22 276€	2 339€	5 458€		38 984€
	Cat. C	3,5	36 (hors vacances scolaires)	19,01 €	---	---	718€	1 676€	12 321€	2 394€
	Cat. C	7	16 (vacances scolaires)	19,01 €	---	---	640€	1 490€		2 130€
Année 3 2027 (70 % d'aides DGD)	Cat. B	35	52	21,42 €	8 910€	22 276€	2 339€	5 458€		38 984€
	Cat. C	3,5	36 (hors vacances scolaires)	19,01 €	---	---	718€	1 676€	12 321€	2 394€
	Cat. C	7	16 (vacances scolaires)	19,01 €	---	---	640€	1 490€		2 130€
Année 4 2028 (50 % d'aides DGD)	Cat. B	35	52 (toute l'année)	21,42 €	8 910€	22 276€	3 898€	3 898€		38 984€
	Cat. C	3,5	36 (hors vacances scolaires)	19,01 €	---	---	1 197€	1 197€	12 321€	2 394€
	Cat. C	7	16 (vacances scolaires)	19,01 €	---	---	1 065€	1 065€		2 130€
Année 5 2029 (50 % d'aides DGD)	Cat. B	35	52 (toute l'année)	21,42 €	8 910€	22 276€	3 898€	3 898€		38 984€
	Cat. C	3,5	36 (hors vacances scolaires)	19,01 €	---	---	1 197€	1 197€	12 321€	2 394€
	Cat. C	7	16 (vacances scolaires)	19,01 €	---	---	1 065€	1 065€		2 130€
					44 550€	111 380€	23 411€	38 192€	61 605€	